

## Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 15 octobre 2015;
- ▶ Projet Initiatives d'Excellence (IDEX) ;
- ▶ Budget initial 2016;
- ▶ Modalités de remboursement des frais de déplacement ;
- ▶ Seuil des marchés publics ;
- ▶ Subvention à la Fédération des Etudiants de Valenciennes ;
- ▶ Présentation du bilan 2014 de Valutec ;
- ▶ Bilan social 2014 ;
- ▶ Campagne d'emplois 2016 ;
- ▶ Modalités particulières d'application du temps de travail ;
- ▶ Statuts du centre de santé (SUMPPS) ;
- ▶ Nomination au Conseil Electoral Consultatif (CEC)
- ▶ Information sur le calendrier électoral ;
- ▶ Missions des Enseignants-Chercheurs ;
- ▶ Missions du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) ;
- ▶ Convention de mise à disposition du Technopôle Transalley ;
- ▶ Actes pris par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir du CA ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

### - Approbation du compte-rendu du CA du 15 octobre 2015

M. le Président demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

Mme C. Follet demande que son intervention page 3 soit supprimée.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du compte-rendu du CA du 15 octobre 2015 prenant en compte cette modification.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Projet Initiatives d'Excellence (IDEX)**

M. le Président explique aux conseillers que le vote soumis au CA porte sur la contribution de l'UVHC au projet IDEX. Cet engagement s'inscrit dans l'axe transport qui repose sur l'IRT pour un total de 36 M€ (valorisation) sur 4 ans soit 9M€ par an. Il rappelle que pour le PIA 1, le Nord-Pas de Calais n'avait pas réussi à passer le stade de la présélection. Pour cette seconde vague, 3 projets ont été présélectionnés : celui de Lille, de Grenoble et de Nice. L'audition par le jury doit avoir lieu le 18 janvier 2016. Le résultat devrait être connu dans les jours suivants.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote

### **Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Budget initial 2016**

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle aux conseillers que la préparation du budget se réalise désormais tout au long de l'année. Il évoque les éléments de contexte budgétaire au niveau national :

+ 165M€ pour les dotations des établissements d'enseignement supérieur dont 65 M€ pour 1 000 créations d'emploi et 100 M€ pour l'augmentation du nombre d'étudiants (l'équivalent de 2 universités en plus);

-Pas de prélèvement de 100 M€ sur les fonds de roulement comme en 2015 (amendement gouvernemental à venir);

-Un budget de la recherche stable (enveloppe ANR stable à 565 M€).

Mais:

-Toujours une réserve de précaution de 60 M€ (qui a doublé entre 2014 et 2015); et elle peut s'aggraver.

-Selon la CPU il faudrait + 300 M€ compte tenu des 65 000 étudiants supplémentaires et de la pression de la masse salariale (pour mémoire GVT, CAS pensions, revalorisation etc...);

M. J-P. Rouzé poursuit en évoquant de nouvelles marges de manœuvre pour l'établissement grâce à une amélioration globale des moyens de fonctionnement (effet de levier inversé) qui se concrétise par 700 k€ d'investissement sur réserves et une augmentation de 100 k€ de fonctionnement pour l'ensemble des composantes de formation par rapport à 2015; de 300 k€ d'investissement sur réserves et une augmentation de 200 k€ de fonctionnement pour les composantes de recherche.

- la possibilité de mettre en œuvre une politique conforme aux engagements contractuels 2015-2019 grâce à la création d'appels à projets.

- la possibilité d'ouvrir une campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs significative: publication de l'ensemble du volume des postes nouvellement vacants et d'une partie des postes gelés (jusqu'à 10 postes maximum dont 5 Pr sur 30).

M. J-P. Rouzé rappelle alors les différentes phases de la construction budgétaire :

Phase 1 : les orientations budgétaires qui s'inscrivent dans le cadre des orientations pluriannuelles votées par le CA du 26 mars 2015 :

•Mettre en œuvre une offre de formation soutenable en terme de charges d'enseignement

•Maîtriser l'évolution de la masse salariale tout en garantissant en 2016 une campagne d'emplois conforme aux besoins d'enseignement et de recherche.

A l'issue d'un dialogue en deux étapes pour les composantes de formation :

- En juin sur les objectifs et les projets dans le cadre des Contrats d'Objectifs et de Moyens ;
- En Septembre sur les moyens.

Pour tenir compte des projets et dans le respect des orientations déterminées par le CA, la proposition de répartition soumise à l'approbation de la COFVU et de la COR prend en compte la diversité de situation des composantes de formation.

\* Pour les composantes de recherche, une seule étape en septembre avec un rôle plus affirmé de la DRV et des appels à projets à venir.

En tenant compte des spécificités des composantes :

- ressources propres mobilisables (FC, FA, partenariats ...)
- dépenses incompressibles (contrats, conventions)
- niveau d'activité (notamment les heures pour assurer les formations à besoin constant)
- projets (y compris nécessitant des investissements)

La proposition de répartition des moyens alloués aux composantes (ligne d'équilibre ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement attribués aux projets) a été soumise à l'approbation de la COFVU et de la COR.

M. J-P Rouzé poursuit avec les grands changements du budget 2016 :

Exonération des frais d'inscriptions pour les contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage;

- Modification du mode de calcul de la participation de l'apprentissage aux charges communes;
- Mise en place d'un appel à projet investissement; Mise en place d'un appel à projet fonctionnement;

M. J-P. Rouzé conclut en rappelant que ce budget s'est construit sur une base prévisionnelle de dotation de l'Etat de 81 500 00€. Il évoque également le ratio dit « Dizambourg » qui représente le rapport masse salariale / ressources d'exploitation. Plus ce ratio est élevé, plus l'établissement est conditionné par sa masse salariale et n'a que peu de marges de manœuvre au niveau de ses projets.

M. O. Hespel, Directeur des affaires financières, explique la nouveauté de ce budget 2016 avec la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Elle est fondée sur de nouvelles notions : les autorisations d'engagement (AE) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, et les crédits de paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice. Désormais, le budget annuel de l'établissement est obligatoirement :

- exprimé en AE et CP suivant 3 enveloppes limitatives (fonctionnement, personnel, investissement) et en prévisions de recettes ;

-présenté par destination pour les dépenses et par origine pour les recettes.

Les engagements juridiques (commande, marché, contrat, ...) consomment les AE et peuvent se dénouer sur plusieurs années :

- les paiements, qui consomment les CP, peuvent être réalisés sur l'exercice de souscription de l'EJ et sur les exercices ultérieurs.

- les recettes sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Le budget en mode GBCP et les annexes correspondantes permettent d'attirer l'attention du CA sur le décalage dans le temps, pour les opérations pluriannuelles, entre les décaissements

et encaissements et ses effets sur la trésorerie à plus ou moins long terme. Le solde est égal au total des prévisions d'encaissement – le total des prévisions de paiement (CP). En 2016 solde excédentaire de 3 067 138 €. Le solde final prévisionnel de la trésorerie au 31 décembre 2016 recoupe le montant de variation positive de 2 977 138 € identifié dans le tableau équilibre financier + le solde initial au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sans l'apport de la trésorerie fléchée, la variation serait négative de 2 246 420 €.

Le total des dépenses s'élève à 118 605 767 € réparties selon 3 masses :

- personnel = 84 603 802,00 €
- fonctionnement = 25 710 009,00€
- investissement = 8 291 956 €

Le total des recettes s'élève à 113 276 767 €

- fonctionnement (section 1) = 110 419 161 €
- investissement (section 2) = 2 857 606 €

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, liste l'ensemble des tableaux soumis au vote du CA. Outre ceux présentés précédemment dans le cadre de la construction budgétaire, il y a également :

La formation par apprentissage

= coût engendré par l'apprentissage dans les services communs et généraux de l'établissement en termes de personnels contractuels + les dépenses de fonctionnement patrimoniales pour les apprentis.

La formation continue

= montant des recettes réalisées 2015 (Région et « privées ») x 18 %

Plafond global des emplois voté par le CA : 1 247,5 ETPT

M. P. Rutkowski demande si le GVT est maîtrisé par rapport aux autres années.

M. J-P Rouzé lui répond que c'est la masse salariale qui est mieux maîtrisée.

M. F. Vaganay ajoute que, grâce à la pyramide des âges, le GVT a une tendance « mécanique » à moins augmenter.

M. P. Rutkowski demande si les conseillers pourront être destinataires de la présentation faite en séance.

M. J-P. Rouzé lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

M. le Président remercie l'ensemble des acteurs qui ont travaillé sur cette construction budgétaire. Il rappelle que les documents envoyés aux conseillers ne doivent pas être transmis à d'autres personnes avant leur vote en séance.

### **- Modalités de remboursement des frais de déplacement**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, rappelle la réglementation nationale en matière de modalités de remboursement des frais de déplacement. Il présente alors le nouveau tarif de remboursement des frais de déplacement en matière de nuitées qui permet de passer d'un remboursement de 60 ou 80€ à 90€ pour les villes sièges d'université et de plus de 80 000 habitants pour les années civiles 2016 et 2017. La liste de ces villes sera annexée à la délibération du CA.

M. F. Barbier se réjouit de cette proposition. Il évoque le cas d'une invitation à un comité de sélection à Rouen pour lequel il s'est retrouvé à partager son hôtel avec des gens du voyage pour entrer dans le cadre de remboursement des nuitées d'hôtel.

M. H. Ezzedine estime, quant à lui, que le forfait « repas » devrait être revu à la hausse.

M. P. Rutkowski remonte la question d'un collègue qui n'a pas été remboursé du petit déjeuner dans le cas d'une nuitée avec petit déjeuner.

M. le Président s'étonne de cette question et estime que cela n'est pas normal.

M. P. Rutkowski s'interroge ensuite sur la prise en compte du parcours le plus court pour le remboursement des frais de déplacement.

M. F. Barbier le rejoint sur cette question et prend pour exemple le cas de personnes invitées à aller chercher à l'aéroport de Lesquin. Le trajet le plus court correspond à 1h30 de déplacement, ce que personne ne prend réellement, puisqu'il faut moitié moins de temps par l'autoroute.

M. F. Vaganay leur répond qu'il s'agit pour l'établissement de rembourser l'agent à un certain taux par kilomètre. Aussi, l'université calcule le trajet le plus court en nombre de kilomètres.

M. le Président propose que cette question soit étudiée de plus près.

M. S. Lamac, Vice-Président étudiant, évoque le cas des clubs sportifs qui remboursaient les bénévoles sur le trajet le plus court auparavant. Hors, depuis la rentrée universitaire 2015-2016, ces clubs remboursent désormais sur la base du trajet le plus rapide.

M. F. Barbier évoque enfin la possibilité de remplir des ordres de mission multiples pour une même destination. Cela se faisait sur le logiciel Nabuco précédemment, mais plus depuis la mise en place de SIFAC. Or cela demande un travail incroyable aux personnels administratifs. Il conclut en préconisant que les déplacements à rembourser devraient être supérieurs au coût de leur traitement.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Seuil des marchés publics**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique aux conseillers que le décret N°2015-163 de septembre 2015 modifie certains seuils relatifs aux marchés publics (pour les marchés « fournitures », « services » et « travaux »). Aussi, de 1 à 4 000€ HT, il n'y a pas de publicité à faire, ni de mise en concurrence obligatoire, dans le respect des principes de la

commande publique. De 4 000 à 25 000€ HT, trois devis doivent être remis à l'Agence comptable. De 25 000 à 90 000€ HT, c'est une procédure et une publicité adaptées. De 90 000 à 130 000€ HT, c'est une procédure adaptée et publicité réglementée. Enfin, au-delà de 130 000€ HT, il s'agit d'une procédure et publicité formalisées.

Mme C. Follet demande si on ne pourrait pas relever ce seuil.

M. V. Guidez lui répond que si on relève le seuil, on ne pourra plus suivre une partie des achats que nous faisons. Aussi, cela lui paraît un peu dangereux.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Subvention à la Fédération des Etudiants de Valenciennes (FEV)**

Mme N. Caouder, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante, explique que la FEV est bénéficiaire des subventions dans le cadre du FSDIE pour un montant total de plus de 23 000€ annuel. La réglementation impose de signer une convention entre l'UVHC et la FEV.

M. P. Rutkowski aimerait avoir quelques retours sur l'épicerie solidaire à destination des étudiants.

Mme N. Caouder lui répond que projet fonctionne bien grâce aux étudiants bénévoles, en lien avec l'assistante sociale.

M. F. Barbier constate que de plus en plus d'étudiants se retrouvent en situation de précarité depuis 3 à 4 ans.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Présentation du bilan 2014 de Valutec**

M. J-P. Cartellini, Directeur de Valutec, présente le bilan 2014 de la filiale de l'UVHC. Le résultat du C3T est déficitaire (-68 681€), absorbé par des capitaux propres. En 2014, 129 contrats de recherche ont été gérés par Valutec. En 2015, il convient de :

- resserrer les liens scientifiques entre l'UVHC, les universités régionales et Valutec : Projet Valdunes avec le LAMIH, le LML, Transalley, l'IRT ;
- étudier la mutualisation de moyens d'essais avec 3 grands donneurs d'ordre de l'automobile (1 volet prestations de services et 1 volet recherche avec le LAMIH et l'IEMN) ;
- poursuivre le développement du portefeuille des partenaires de Valutec par diversification et promotion des compétences dans les secteurs de la Défense (entrée au panel fournisseurs NEXTER) et de l'Aéronautique (retenu sur un projet SNECMA étalé sur 1 an), en priorité.
- présenter un nouveau programme, orienté ferroviaire et aéronautique, à l'accréditation COFRAC (obtenue pour par le département Vibratoire Acoustique Climatique)
- poursuivre le projet Pôle Image / Laboratoire DeVisu

- poursuivre la 3ème année de l'action INOPME-Recherche portée par l'université et ses laboratoires, et par Valutec pour le recrutement d'apprentis : 10 apprentis sont recrutés par Valutec et formés à l'UVHC).

M. le Président le remercie.

M. D. Wautiez, Président de Valutec, précise que la société est soumise à la loi du marché. Elle subit la concurrence d'autres pays. Elle souhaite offrir des services de proximité aux laboratoires de l'université.

M. A. Kabila, Vice-Président délégué à la communication et aux relations extérieures, demande combien de nouveaux clients ont été accueillis en 2014 et comment ils sont recrutés.

M. J-P. Cartellini lui répond qu'il y en a une quinzaine. Ce sont pour certains d'anciens clients qui reviennent. Cela dépend de leurs projets en recherche et développement.

Mme C. Follet demande si les apprentis d'INOPME-Recherche sont comptabilisés dans le personnel de Valutec.

M. J-P. Cartellini lui répond par la négative.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COVFU, demande à M. Wautiez quels sont les concurrents de Valutec.

M. Wautiez lui répond que ce sont surtout les espagnols. Valutec a perdu tous les essais de Sevelnord sur les tableaux de bord, n'étant pas capable de suivre sur les prix.

M. le Président remercie vivement MM. Wautiez et Cartellini et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

#### **- Bilan social 2014**

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente la version 2014 du bilan social de l'UVHC. Il est composé de 7 parties :

- les emplois, les effectifs de personnel et la masse salariale ;
- les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire ;
- les personnels BIATSS ;
- la formation professionnelle ;
- la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ;
- les relations professionnelles ;
- les conditions de travail et de vie à l'UVHC.

M. F. Jenot salue ce document magnifique qui a dû nécessiter un travail important. Il le diffusera dès la fin du CA à ses collègues.

M. C. Garnier s'associe pleinement à cette remarque et remercie l'ensemble des collègues qui ont collaboré à cette édition, notamment Mme Girard qui centralise toutes les données.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

#### **Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Campagne d'emplois 2016**

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, précise que tous les postes vacants ou devenu vacants au cours de l'année 2015 sont susceptibles de rentrer dans la campagne d'emplois des Enseignants, Enseignants-Chercheurs et BIATSS en fonction des besoins des composantes et des services tout en intégrant des possibilités de dégel. Il présente, par composante, les postes ouverts au concours pour les enseignants-chercheurs et les enseignants avec les sections CNU correspondantes, puis les BIATSS et conclut en informant les conseillers qu'il y a une ouverture globale à la campagne d'emplois de 47 concours ouverts dont 8 « Sauvadet ».

M. H. Ezzedine demande si des postes d'enseignants-chercheurs seront créés en 2016.

M. le Président lui répond que chaque année, il y a des créations de supports de postes au titre de la convergence. En 2015, 5 nouveaux postes ont été attribués à l'UVHC mais ont dû être gelés, comme le reste de la campagne d'emplois.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage ajoute que cela ne correspond plus que les créations actuelles n'ont plus rien à voir avec les créations au mode « avant RCE » : si la dotation adossée n'est pas suffisante, les universités concernées ne sont pas en mesure de publier les postes.

M. E. Cartignies demande si des postes de maîtres de conférences qui deviendraient vacants pour des collègues qui passeraient professeurs seraient disponibles et également dans le cas de collègues partant en mutation.

M. le Président lui répond par l'affirmative.

M. le Président remercie les Directeurs de composante qui ont subi le gel des postes l'an dernier, mais cela a porté ses fruits et permet aujourd'hui d'ouvrir à nouveau des postes. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Modalités particulières d'application du temps de travail**

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, évoque les modifications demandées par les organisations syndicales, sur les modalités particulière d'application du temps de travail. Il s'agit de la réaffirmation du principe de la pondération et de l'évolution de la forme pour l'ARTT (évolution du quotient).

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

## **- Statuts du centre de santé (SUMPPS)**

Dr. L. Duhamel, Directrice du centre de santé, présente les modifications mineures apportées aux statuts de son service. Elle précise que la commission des statuts a rendu un avis favorable le 24 novembre dernier.



M. P. Rutkowski demande pourquoi il n'y a pas un BIATSS dans le conseil de gestion du centre de santé.

M. M. Varago, Responsable administratif de la Direction Générale, lui répond que cela aurait été possible mais que ce n'est pas le schéma qui a été retenu.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Information sur le calendrier électoral**

M. M. Varago, Responsable administratif de la Direction Générale, évoque les trois catégories d'élection qui vont avoir lieu en mars 2016 : l'élection des représentants des usagers le 8 mars, l'élection des représentants de personnels le 17 mars, puis l'élection du Président de l'UVHC par le CA nouvellement élu le 31 mars 2016.

M. P. Rutkowski demande par quel biais la publicité sera faite pour faire appel à des personnalités extérieures.

M. M. Varago lui répond que l'appel à candidature sera publié sur notre site internet et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonces (formalités prévues dans les statuts de l'UVHC).

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

#### **- Nomination au Conseil Electoral Consultatif**

M. le Président rappelle aux conseillers que, selon les statuts de l'UVHC, le Conseil Electoral Consultatif (CEC) est composé ainsi :

- un Professeur des universités
- un Maître de Conférences ou un autre enseignant
- un personnel BIATSS
- un usager
- le Vice-Président du Conseil d'Administration
- le Directeur Général des Services

Les quatre premiers membres sont nommés par le président de l'Université, sur proposition du conseil d'administration. Aussi, M. le Président propose aux conseillers de nommer les personnes suivantes :

- Professeur des universités : Claudine Follet
- Maître de conférences ou un autre enseignant : Sylvain Petit
- Personnel BIATSS : Thierry Garçon
- Usager : Sébastien Lamac.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Missions des Enseignants-Chercheurs**

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle que le Conseil d'administration a adopté en mars 2015 un plan d'orientation pluriannuel composé de

plusieurs « chantiers ». Dans le chantier relatif aux ressources humaines et à la masse salariale, un sous-chantier concerne les missions des enseignants et des enseignants-chercheurs. Il s'agit d'effectuer un recensement de l'ensemble des missions (formation, recherche, responsabilités pédagogiques ou administratives) effectuées par les enseignants et plus prioritairement les 385 enseignants-chercheurs de l'établissement, du fait de leur double mission, comme le prévoit le décret de 1984.

M. J-P. Rouzé rappelle alors les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. (Décret n°84-431 du 6 juin 1984). Il poursuit avec les objectifs généraux du recensement : identifier les difficultés, les contraintes ou les situations qui constituent des freins et empêchent d'assumer l'ensemble des missions, aider les collègues concernés pour que cela ne les handicape pas dans leur carrière universitaire, et enfin permettre à l'établissement de mieux assumer ses propres missions et d'atteindre les objectifs fixés par le contrat quinquennal

M. J-P. Rouzé précise qu'un tableau récapitulatif a été constitué recensant les informations relatives aux fonctions, missions, responsabilités, à partir notamment du logiciel VT mais aussi des éléments dont dispose l'administration.

Pour l'année 2013-2014, deux groupes ont été définis parmi les 385 enseignants-chercheurs : le premier, sans difficultés particulières répertoriées, comprend 84 % des collègues. Le second comprend les collègues qui n'assurent pas stricto-sensu toutes les charges de leur statut (sans affectation de recherche, ou sous-services d'enseignement ou encore prises de responsabilités plus ou moins importantes).

Il convient dès lors de recevoir les collègues pour lesquels on a détecté des difficultés à réaliser la totalité de leurs missions et les faire bénéficier d'un entretien professionnel, afin de mieux les connaître, analyser leur parcours professionnel et mieux comprendre les difficultés ou les raisons qui les empêchent d'exercer pleinement leurs missions.

M. le Président le remercie et demande aux conseillers s'ils ont des questions.

M. F. Jenot estime qu'on ne peut pas réduire l'activité des enseignants-chercheurs à ce qui est indiqué dans ce tableau. Ce recensement est biaisé d'avance. Etre affecté à un laboratoire ne veut pas dire qu'on fait de la recherche.

M. le Président comprend sa réaction.

M. P. Rutkowski aurait aimé avoir ces chiffres lors des discussions sur le temps de travail avec les BIATSS.

M. F. Jenot n'avait aucun doute sur le fait que la majorité des enseignants-chercheurs effectuaient leurs missions.

M. F. Barbier pense que les situations où les enseignants-chercheurs se sont éloignés de la recherche ou de la formation correspondent à des accidents de la vie.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au point suivant.

#### **- Missions du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD)**

M. le Président précise aux conseillers qu'il a proposé au Ministère de nommer Mme Hannesse en tant que Fonctionnaire Sécurité Défense de l'UVHC.

Mme S. Hannesse, Chef de Cabinet, explique aux conseillers que les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche doivent désigner un Fonctionnaire sécurité défense (FSD) qui est le relais fonctionnel du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La nomination par le HFDS intervient sur proposition du Président de l'université, après l'obtention de l'habilitation « confidentiel défense ». Les FSD interviennent principalement dans quatre domaines :

- la protection du potentiel scientifique et technique (Le FSD participe à la concertation pour la création des zones à régime restrictif (ZRR) au sein de l'établissement) ;
- la mise en œuvre des plans de défense et de continuité d'activité (le FSD participe à la cellule de crise « Vigipirate » au sein de l'établissement, coordonne le plan d'actions mises en place et informe les autorités compétentes en cas de besoin) ;
- la protection des personnes : le FSD émet son avis dans le cas de stages ou séjours dans un pays à risques. Son rôle n'est pas de contraindre les missionnaires mais d'attirer leur attention sur les dangers potentiels ;
- la sécurité des systèmes d'information : Le FSD agit en coordination avec le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information), sous l'autorité du Président.

M. le Président la remercie et en l'absence de questions, propose de passer au point suivant.

#### **- Convention de mise à disposition du Technopôle Transalley**

M. le Président présente la convention de mise à disposition de moyens techniques (matériel, accès réseau, fournitures, prestations diverses) et humains pour l'association Technopôle du valenciennois pour 2015.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

#### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Actes pris par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir du CA**

M. M. Varago, Responsable administratif de la Direction Générale, présente la liste des conventions signées par M. le Président, par délégation du pouvoir du CA, depuis le 7 juillet 2015, ainsi que la liste des marchés publics signés entre le 12 décembre 2014 et le 9 décembre 2015.

M. le Président le remercie et en l'absence de questions, propose aux conseillers de passer aux questions diverses.

#### **- Questions diverses.**

M. P. Rutkowski évoque une double page dans La Voix du Nord relative aux transports et il s'étonne qu'il ne soit nulle part fait mention de l'UVHC.

M. A. Kabila, Vice-Président délégué à la communication et aux relations extérieures, en prend bonne note. Il évoque toutefois la coopération renforcée avec le journal local et rappelle que ces 3 derniers mois, 77 articles sur l'UVHC ont fait l'objet de parution.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h50.

**Etaient présents ou représentés :**

Collège A

Mme Follet  
MM. Barbier, Vrancken, Ezzedine et Ourak

Collège B

MM. Adam, Cartignies, Jenot, et Rouzé

Collège BIATSS

Mme Vauquier  
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des personnalités extérieures

Mme Adam

Membres de droit MM. Billot, Dulion et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneuse, Harmand et Truffert  
MM. Garnier, Kabila, Lamac, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Markiewicz à M. Ourak  
M. Pilniak à M. Barbier  
Mme Sforzin à M. Jenot

Fait à Valenciennes, le 15 janvier 2016.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK